ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50 Six mois. . . 26.>> Un an . . . 50.>>

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE R

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, LE 19	JUIN 1	880
BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	19 JUIN	18 JUIN
3 0/0	86 20 ./. 88 60 ./. 11600 /. 12000 ./.	88 40 . 115 8
Service particulier	19 JUIN	18 JUIN
Act. Banque de France. Société générale Crédit f. de France. Chemin autrichien. Lyon. Est. Ouest. Nord. Midi. Suez. 8 96 Péruvien Act. Banq. ottom. (anc.) Banq. ottom. (nouv.) Londres court. Créd. Mob. (act. nouv.)	1290 00 1290 00 1296 00 1378 00 755 00 807 00 1665 00 1060 00 1046 00 00 00 000 03	617 0 1373 0 755 0 805 0 1675 0 1062 0 1035 0 00 0
Ture	11 32	

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 19 juin.

Change sur Londres, 4,85 50; change sur Paris, 5,19.37, 100. Café good fair, (la livre) 14 3/8, 14 5/8. Café good Cargoes, (la livre), 14 7/8, 15 1/8. Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce. eprésentés à Roubaix par M. Bulteau-Gryreprésentés monprez :

ventes 800 b. Marché raidissant.
Liverpool, 19 juin.
Ventes 7,000 b. Marché ferme.
New-York, 19 juin.

Coton, 12 »/».
Recettes 20,000 b.
New-Orleans low-middling 86 »/»
Savannah 80 »/»

BULLETIN DU JOUR

Le monde parlementaire est tou-jours fort préoccupé de la question d'amnistie, et les conjectures vont na-turellement au delà de la réalité. On prétendait dans la matinée du 18 que le cabinet avait arrêté les bases du projet dont il comptait prendre l'initiadu tive et que ce projet serait déposé le 19, au plus tard. On a reconnu depuis, que les choses étaient moins avancées et que les termes de la proposition d'amnistie ne seront arrêtés que le 19, en conseil. On en concluait, au mo ent de l'ouverture de la séance de la Chambre, que la proposition ne serait apportée à la tribune que le lende-

En tout cas, on croyait que l'ur-gence serait demandée et que la Cham-bre des députés voterait sur la question séance tenante.

La gauche républicaine qui s'est réunie dans la matiné», a entendu suc-cessivement MM. Lauglois et Corentin Guyho qui se sont prononcés contre l'amnistie, et MM. Guichard et Raynal qui ont parlé pour quarante-huit membres présents ont ensuite décidé ontre 13 qui ont maintenu leur oppol'amnistie plénière, si le gouverne-ment prenait l'initiative de la mesure.

Le Conseil des ministres s'est réuni A l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy. Par suite de cette circons-tance, la visite de M. Grévy au con-cours agricole de Melun, annoncée pour aujourd'hui n'aura pas lieu.

Un grand nombre de conseils muni cipaux, des départements ont décidé qu'ils fêteraient le 14 Juillet. Le conseil municipal de Lygne a décidé de donner un grand éclat à la fête du 14 Juillet. Il est question d'organiser une cavalcade. Le conseil municipal a voté une somme de 60,000 fr. pour les frais

Une dépêche de Marseille mande que 26 délégués de tous les cercles radi-caux de la ville ont décidé que leurs cercles ne participeront publiquement à la fête du 14 Juillet que si le Gou-Les délégués considèrent « cet acte de ernement accorde justice comme le complément obligé de la fête nationale. » On parle d'intentions semblables qui se manifesteraient dans le sein du conseil municipal de Paris.

La souscription rovaliste

L'Union publie aujourd'hui l'article suivante en réponse à l'article du Figaro auquel notre correspondant de Paris faisait allusion hier:

Paris faisait allusion hier:

Des journaux républicains et jéromistes ont parié à plusieurs reprises de ce qu'on a faussement appelé « l'emprunt royaliste ». Hier, le Figaro publiait, à ce sujet, un artiele dont nous ne voulons point rechercher l'inspiration; les royalistes peuvent y trouver une occasion de se distraire, ils n'ont pas à s'en occuper. Enfin un journal, dont nous ne suspections pas les intentions, et qu'il nous paralt inutile de désigner plus clairement, s'est cru en mesure de répondre au Rigaro dans un article où se retrouve ce mot « d'emprunt », expression absolument inexacte que le Figaro avait su, du moins, écarter. Ce-journal-essaie de parler au nom du parit royaliste, encoraqu'il se sente tenu de déciarer qu'il parle en son nom persoanel; nous nous hornerous aujourd'hui à cette remarque.

Malgré une publicité si diverse qui pouvait justifier une explication et des rectifications, nous étions résolus à ne point intervenir. Cependant plusieurs de nos amis s'étonnent de notre réserve, et, à leur demande, nous rompons un silence que, sans leurs sollicitations, nous eussions continué de garder.

Nous repoussons toute pensée de polémique, mais nous n'avons rien à cacher. Il est vrai que les royalistes réunissent les ressourées finançières dont tout partipolitique a besoin pour donner à son action la puissance qu'exige la lutte ardente des opinions.

politique a besoin pour donner à son action la puissance qu'exige la lutte ardente des opinions.

L'appel auquel les royalistes répondent est leur œuvre; ils se le sont adressé à eux-mêmes, et c'est peurquoi tout commentaire nous semblait superflu.

Les royalistes conspirent, répête t-t-on de différents côtés. Dans une récente réunion, notre ami M. le comte A. de Rougé a eu l'occasion de répondre à cette allégation :

Est-ce conspirer que de désirer hautement voir à la tête de son pays un gouvernement honnête et fort? Nous n'avons
pas besoin de songer à renverser la République qui, jalouse de commettre des
fautes, prépare son suicide; notre tâche
est de nous trouver prêts pour effacer les
straces de la tempête révolutionnaire. »
Nous ne pouvions mieux faire que de
reproduire ces paroles. La tâche que nous
devons remplir y est nettement indiquée,
et nous n'avons pas à la dissimuler.
Nous travaillons au grand jour; nos
bourses s'unissent comme nos volontés, et
l'argent du dévouement royaliste n'a rien
de commun avec les fonds secrets qui soldent la conspiration, la grève ou l'émeute.
La nécessité pour un parti politique
d'avoir des ressources financières n'a pas
besoin d'être expliquée. On ne démontre
pas l'évidence, et on ne la cache pas.
En un mot, les royalistes constituent
une véritable caises de prévoyance contre
les risques révolutionnaires.

C'est leur droit et c'est leur devoir ; c'est
aussi l'acte le plus légitime de la vie politique, un de ces actes qu'on n'a nulle raison de laisser ignorer, parce qu'in n'expose
ses auteurs qu'à l'estime de leurs adversaires.

Les dévouements et les hourses royalis-

saires.

Les dévouements et les hourses royalistes peuvent s'unir; il n'y a aucune loi existante pour empêcher cet accord.

En rendant hommage à l'initiative de nos amis, nous sommes heureux d'ajouter qu'elle est couronnée d'un plein succès.

INSTRUCTIONS AUX PROCUREURS GÉNÉRAUX

Les instructions données hier par M. Ca-Les instructions données hier par M. Cazot aux procureurs-généraux portent qu'ils ne doivent intervenir directement en aucun cas, qu'ils doivent se contenter de se metre à la disposition des préfets pour faire exécuter leurs ordres; ils doivent agir toujours avec prudence, avec conciliation, mais en même temps avec énergie et rigidité; ils ne doivent prendre aucune initiative afin de n'assumer aucune responsabilité.

Les grèves

Les ouvriers imprimeurs lithographes (section des presses à la main) de la maison Pichot, avenue Richerand, à Paris, se sont mis hier en grève. Jusqu'à onze heures, le travail avait eu lieu comme d'habitude; à midi, heure de la rentrée du déjeuner, les ouvriers ne sont pas revenus à leurs presses. Ils avaient laissé la lettre suivante, que nous reproduisons textuellement:

« Nous venons à l'unanimité vous de-

« Nous venons a l'unanimite vous de-mander si :
« 1º Vos intentions sont de diminuer le nombre des tirages ;
» 2º Si cela serait continuel.
» Nous consentons néanmoius à faire n'importe quel travail et n'importe quel tirage au-dessous de 500 exemplaires, à la condition du prix de la journée accordé ordinairement.
» El pous venons sur celle question vous » Et nous venons sur cette question vous

* Et nous venons sur cette question vous demander votre assentiment. * Et c'est dans l'espoir d'une réponse quelque peu favorable, que nous vous prions d'agréer nos respects, * Avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

»(Suivent 23 signatures.) » M. Pichot a répondu qu'il était prêt à s'en remettre à une commission arbitrale du soin de traacher ce conflit. Il a offert de prendre pour son arbitre la chambre syndicale des imprimeurs-lithographes : les ouvriers se fussent de même fait représenter par leur chambre.

Cette proposition a été repoussée.

La grève des ouvriers en meubles sculptés n'est pas encore terminée. Dans une réunion contradictoire tenue hier soir entre les délégués patrons et les délégués ou-vries, ces derniers ont mis comme condi-tion absolue de la reprise du travail, l'obli-gation pour les patrons d'accepter les prix gation pour les pairons d'accepter les prix du travail aux pièces qui seront fixés par un conseil d'atelier composé d'un cer:ain nombre d'ouvriers pris dans leurs établis-sements. Il y aurait alors un conseil par

Les patrons n'ont pas accepté ces propo-Les patrons n'ont pas accepte ces propo-sitions.

Ils ont accordé les 75 centimes de l'heure réclamés par les ouvriers, ainsi que le paiement des heures de nuit à raison de trois heures de solde pour deux heures de travail. Les délégués ouvriers leur ont dé-claré que cela était insuffisant et que la grève continuerait.

Les ouvriers charpentiers de Nimes se sont mis en grève depuis lundi. Ils demandent aux patrons une augmen-tation de 10 centimes par heure (60 centi-mes à l'heure, au lieu de 50 centimes qu'ils ont actuellement.)

Une réunion des ouvriers et patrons a dû avoir lieu hier soir. Les ouvriers charrons, forgerons et li-meurs carrossiers de Bordeaux ont tenu, dimanche dernier, une réuniofi, qui a adopté à l'unanimité une proposition de la réduction de la journée de travail à dix heures, ainsi qu'il se pratique, dit la Gi-ronde, à Paris, Lyon, Marseille et toutes les villes du Midi.

Les ouvriers maçons et couvreurs du Creusot viennent de se mettre en grève. Ils

veulent que les entrepreneurs fixent à 50 centimes le prix de l'heure pour la journée de dix heures.
Les patrons ne veulent pas accepter les conditions.

Les ouvriers forgerons en voitures de Toulouse se sont mis en grève. Ils demandent une augmentation de salaire et une heure de moins de travail.

« Il parait, dit l'Union du Midi, que les meneurs avaient proféré des menaces envers les ouvriers d'un atelier qui, comprenant mieux leurs intérêts, avaient voulu continuer leur travail aux conditions précédentes. Aussi M. le procureur de la République avait-il envoyé hier soir dans la rue du Rempart-Saint-Etienne, où est situffatelier en question, des agents de la sûreté, dont la présence a suffi pour faire changer momentanément de résolution aux grévistes. »

LETTRE DE PARIS

notre correspondant particulier Paris, 18 juin.

Paris, 18 juin.

Il s'en faut de beaucoup que, dans la réunion tenue mercredi soir, au ministère des affaires étrangères, M. Gambetta ait convaincu ses auditeurs de se rallier à l'amnistie plénière. D'après des informations émanées de députés et de sénateurs, qui assistaient à cette réunion, les opinions qui se trouvaient en présence n'ont pas été modifiées, et le seul résultat de la conférence a été de mettre en lumière les divergences existant entre les diffé-

rents groupes.
C'est ainsi que les sénateurs appar cest ainsi que les senateurs appar-tenant au centre gauche ont déclaré, contrairement à l'avis du président de la Chambre, que l'opinion publique, dans les départements, accueillerait fort mal la proposition d'amnistie dans laquelle elle verrait une nouvelle évolution du gouvernement vers les partis extrêmes, et les mêmes sénateurs n'ont extremes, et les memes senateurs n'ont pas dissimulé, notamment le général Pélissier, que si le centre gauche du Sénat avait, en plusieurs circonstances, fait taire ses sentiments pour ne pas mettre le ministère en minorité sur la question de l'amnistie, il était sécule de l'amnistie, il était serve de la constant de l'amnistie d résolu à ne pas faire une nouvelle con-cession qui serait de sa part une fai-

M. Casimir Périer a contesté, d'autre part, que l'amnistie rencontrât l'opinion unanime de la majorité sur les bancs de la Chambre. Bref, il a fallu, comme je viens de le dire, que le cabinet trouvât que la conférence ne lui avait pas apporté la lumière qu'il désirait, puisque dans le conseil tenu par lui, hier matin, chez M. de Freycinet, il se montra aussi hésitant. aussi irrésolu que les jours précédents. Deux ministres votèrent contre l'amnistie, deux s'abstinrent, tandis que les autres, quoique, d'accord sur le fond, ne purent s'accorder sur la question d'initiative que plusieurs d'entre eux proposaient de laisser aux groupes de la gauche avancée. A l'houre actuelle, cette question d'initiative est encore en suspens, et l'on suppose que sa solution dépendra, en grande par-tie, de la résolution qui sera prise, au-jourd'hui, par la gauche républicaine du Sénat. Néanmoins, ce qui demeure certain, c'est qu'une proposition d'am-nistie va être déposée sur le bureau de la Chambre, et que, si elle n'émane pas de l'initiative du gouvernement, elle aura son assentiment.

Comme c'est évidemment sous la pression exercée par M. Gambetta et par l'Union républicaine, que le Cabi-net a fait volte-face, on s'amuse beaucoup, dans les cercles parlementaires, des déclarations successives de MM. An-tonin Proust et Gambetta afin de persuader le public que la conviction mi-nistérielle n'a été déterminée par audans la circonstance, le mérite de la franchise, en proclamant au sein de l'Union républicaine que la pression du granchise, et al. pression de l'Union républicaine que la pression du granche était non-seulement un proclamant de la granchise de la constant de l groupe était non-seulement un mais un devoir

Comme on craint beaucoup, au Palais-Bourbon, l'influence de la parole de M. Dufaure sur les modérés du Sénat, on a décidé, dans le cas où l'on serait sûr du concours de la gauche républicaine sénatoriale, de faire voter sans discussion et sur l'urgence et sur le fonds, la question de l'amnistie. A la Chambre, le même plan est appelé à prévaloir et cela sans opposition, puisque les droites paraissent toujours décidées à s'abstenir. Mais au Luxembourg, la chose n'ira pas sans diffi-culté, les conservateurs devant y faire cause commune avec le centre gau-

Léon Say, dont on admirait, М. hier, l'habileté, pour avoir su se tirer de la conférence du Palais du quai d'Orsay sans exprimer son opinion, laisse percer, ce matin, le bout de l'oreille dans le Journal des Debats. Il votera l'amnistie, non pas par conviction, mais parce qu'elle encombre le terrain parlementaire et qu'il faut s'en débarrasser. C'est, en effet, ce qui ré-sulte du long article que M. Francis Charmes consacre aujourd'hui à l'af-

Comme vous le voyez, il résulte clairement de l'ensemble de la situaclairement de l'ensemble de la situation que, cette fois, les radicaux tiennent l'amnistie, pourvu que le Sénat
n'y fasse pas obstacle, et pourtant,
abstraction faite de l'opposition de
l'assemblée du Luxembourg, ils doutent encore. Aussi maintiennent-ils,
plus que jamais, la candidature de
Trinquet, parce que, dit le Mot d'Ordre,
« de deux choses, l'une: ou l'amnistie
sera votée, et alors l'élection de Trinquet est validée à l'avance et rétrospectivement ne présentera rien que de pectivement ne présentera rien que de normal; ou l'amnistie ne sera pas votée, et dans cette seconde hypothèse la protestation des électeurs du quar-tier du Père-Lachaise n'aura jamais été plus nécessaire. »

plus nécessaire. »
Parce que, écrit à son tour le Citoyen, « il faut que Belleville ne désarme pas. Que, malgré les intentions
du ministère, il ne tombe point dans
un piège. Il faut qu'il nomme Trinquet,
sans s'occuper des volte-faces comiques d'hommes sur lesquels nous ne
devons, par expérience, faire aucun
fond. Il faut que Belleville, en un mot,
fasse entendre sa grande voix dimanfasse entendre sa grande voix diman-che prochain, et dise, en votant pour Trinquet, que les temps sont passés où il avait confiance dans les promesses de M. Gambetta. »

Il suffit, du reste, de lire ces orga-

nes, pour constater que les intransi-geants ne savent aucun gré au député du 20° arrondissement de ses efforts du 20° arrondissement de ses efforts en faveur de l'amnistie, alors même qu'il serait démontré que c'est à eux seuls qu'ils sont redevables du succès final. Le cri, sur toute la ligne, est celui-ci: « C'est l'intérêt personnel qui guide uniquement M. Gambetta, et qui l'a décidé à ne pas assumer, à la veille des élections et sans compensation aucune comme profit, la responsabilité du refus de l'amnistie. Les multiples nominations qu'il rêve avec multiples nominations qu'il rêve avec le rétablissement du scrutin de liste et qui le sacreraient, une fois obtenues, président effectif du pays sombraient pour la plupart, si ce n'est pas toutes, sous le coup de la plus entière impo-pularité. Ce sont ces considérations gouvernementales et personnelles qui ont décidé du sort nouveau d'une me-sure que l'humanité et la justice récla-

sure que l'humanité et la justice récla-maient depuis si longtemps. »
On se plaint généralement, sur les bancs de la majorité, de la façon som-maire dont le président de la Chambre a expédié, hier, le vote du budget des postes et télégraphes et celui de la Légion d'honneur. On se plaint également de la négligence des ministres, dont les budgets étaient en jeuet qui p'assisbudgets étaient en jeu et qui n'assis-taient pas à la séance. Ni M. de Frey-cinet, ni M. Tirard, dont les budgets devaient être discutés, n'étaient pré-sents, et l'on dût se rabattre sur les deux budgets dont je vous ai parlé plus haut, et encore le ministre de qui

relève la Légion d'honneur, M. Cazot, n'était pas à son banc. Quant à la commission du budget, fidèle à son rôle de désintéressement, elle s'est bien gardée d'intervenir pour elle s'est bien gardee d'intervenir pour protester contre de pareils procédés qui justifient cette observation d'une feuille républicaine: que, jusqu'à pré-sent, la fin de la session à laquelle on discutait le budget permettait de le discuter le moins possible; mais qu'il n'était jamais arrivé qu'on ne discutât pas du tout.

La Bourse est toujours très ferme. Seulement il y a eu une réaction insi-gnifiante sur nos rentes, par suite de réalisations de bénéfices.

Quand nous serons à dix, nous ferons une croix : Est-il bien nécessaire de mettre la chose au futur, en faisant allusion aux revirements ministériels, en matière d'amnistie? En calculant un peu, on arriverait dès à présent à la douzaine. Quoi qu'il en soit, j'ai déjà eny volte-faces pour les premières heures de la journée. Tout d'abord on assurait dans les couloirs du Palais-Bourbon, que le Cabinet avait arrêté les bases du projet dont il comptait prendre l'initiative et que ce projet seraitdéposé, aujourd'huimên Vers midi, on assurait que la face des choses était changée. Les termes de la proposition ministérielle n'étaient plus arrêtés : un nouveau conseil était nécessaire; bref, le dépôt de la proposi-tion ne pourrait avoir lieu que demain. Mais, en revanche, on exigerait le vote immédiat de l'amnistie, de tous les groupes républicains de la Chambre. On ne savait rien de positif, d'ailleurs, sur la délibération qui a eu lieu, aujour-d'hui, au Palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy, et qui a empêché ce dernier de se rendre à Melunoù les exposants agricoles l'attendaient avec impatience. Bref, continuation des racontars et de l'incertitude. Cependant, la gauche républicaine

se réunissait et quoiqu'une soixantaine de membres à peine fussent présents, une discussion assez vive s'est aussitôt engagée. MM. Guichard, Reynal et Pascal Duprat se sont prononcés en

faveur de l'amnistie, qui a été combat-tue par MM. Corentin-Guyo et Langlois avec une vigueur peu commune. Fina-lement, on a passé au vote, et par 48 voix contre 13 la gauche a voté une déclaration ainsi conçue :

« La gauche républicaine déclare

que, si le gouvernement présente une proposition d'amnistie, elle la votera, »
Un membre avait proposé de v sur le cas où le gouvernement ne oter sentant pas la proposition, celle-ci émanerait de l'initiative parlementaire. emanerat de l'initiative parlementaire. Cette motion a été écartée. On ne veut rien faire, si le cabinet ne prend pas l'initiative. Qui attachera le grelot, voilà la difficulté; car, en cas d'échec, comment se tirer du mauvais pas, gauche républicaine ou ministère? Que le Sénat refuse l'amnistie à M. de Freycinet, et le ministère est déconflit; que le centre gauche récalcitrant l'emque le centre gauche récalcitrant l'em porte sur la gauche modérée, et celle ci perd les derniers restes de son pres tige. C'est là que gît la véritable dissi-culté! On se renvoie la balle, voilà tout le mystère.

A ce propos, je vous conseille de lire le *National* qui établit assez bien le bilan de la situation, y compris le rôle singulier que joue M. Gambetta. « Il y singulier que joue M. Gambetta. « Il y a quelques jours, dit M. Pessard, le Times, dans un long article, établissait que notre gouvernement— ministres et président de la République, — était une apparence, un trompel'eil, et que le véritable chef de l'Etat, le vrai président du Conseil, le ministre réel en possession de tous les portefeuilles, se nommait de son véritable tefeuilles, se nommait de son véritable nom, M. Gambetta. Le Times ajoutait qu'en présence de cette situation, M. de Freycinet faisait sagement, en se considérant comme le ministre de M. Gambetta, l'interprète modeste des volontés du président de la Chambre. On reconnaîtra aujourd'hui que le *Ti*mes était en deça de la vérité, car ja-mais crèpe ou omelette ne se laissa retourner dans une poële plus facilement que les ministres par M. Gam-

M. Pessard ajoute avec raison que l'intervention énergique et d'ailleurs décisive du président de la Chambre modifie aujourd'hui le terrain politique et qu'il faut que M. Gambetta accepte les responsabilités de la situation pré-pondérante qu'il a prise. Mais vous verrez que M. Gambetta

ne sera point de cet avis et que lui aussi renverra la balle qu'à bon droit il devrait prendre.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Séance du 18 iuin 1880

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu par l'un des secrétaires et adopté. La Chambre adopte, après en avoir pro-noncé l'urgence, sur la demande de M. La-trade:

trade:

1º Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de l'annay à Château-Chinon.

2º Le projet de loi relatif au rachat du chemin de fer de Perpignan à Prades.

M. LE GÉNÉRAL FARRE, ministre de la guerre, dépose un projet de loi relatif à l'administration de l'armée.

Le projet est renvoyé à la commission déjà saisie.

deja saisie. L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des affaires étrangè-

M. LOUIS LEGRAND rappelle qu'à la suite de la guerre de 1870 la France a dû obser-ver une politique de neutralité et d'abs-

tention.

Cependant en 1878 elle a répondu à l'invitation qui lui était adressée par le Congrès de Berlin, et puisqu'elle est rentrée dans la diplomatie active, il n'y a plus de raison pour que le Parlement n'Intervienne pas dans les affaires étrangères.

Sans doute, ces questions imposent une réserve particulière, mais la réserve n'exclut nas la discussion.

clut pas la discussion.

Les communications diplomatiques du gouvernement ont été extrêmement sobres

dans les deraières années, même depuis l'arrivée au ministère de M. de Freycinct qui a fait plusieurs communications relatives aux affaires d'Orient.

Nous ne pouvons, en effet, nous désintéresser des affaires d'Orient, mais il importait aussi d'être éclairé sur les affaires de Tunisie et du Marce.

l'unisie et du Maroc. En ce qui concerne la question d'Orient, si la domination Ottomane venait à cesser,

ce qui n'est pas désirable, la meilleur so-lution consisterait à lui substituer les in-fluences qui existent actuellement sur le territoire ottoman. territoire ottoman.

Il sera très difficile de délimiter ces populations extrèmement mélées et de les faire vivre en paix; mais cette solution est encore la plus probable et la plus souhaitable.

Nous devons donc nous ménager des Nous devons donc nous menager des amitiés parmi ces nationalités qui aspirent à l'indépendance. Au lieu de suivre cette politique, notre diplomatie s'est montrée trop exclusive. C'est ainsi qu'elle s'est prononcée pour les Armeiens calabiliques contre les Are-

C'est ainsi qu'elle s'est prononcee pour les Arméniens catholiques contre les Arméniens grégoriens, et même pour les Arméniens catholiques infaillibilistes contre les non-infaillibilistes.

En ce qui concerne la Serbie et le Montenegro, il serait bon de ne pas laisser exclusivement à la Russie le patronage de ces Etats. Les chefs de ces deux pays ont été élevés en France, et nous comptons beaucon d'amis dans ces principautés. coup d'amis dans ces principautés. Le patronage de la France dans le Liban et les Lieux-Saints ne doit pas être un vain Propriétaire-Gérant

Dimanche 20 Juin 1880

ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne. . . 2¢ 6.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonn;
ments d'annonces.

Les abonnements et les annonces son-reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. Havas, Latti-et Ce, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

mot Nous devous reclairer les reformes promises à ces régions.

Il n'y pas de nation qui ait une sympa-thie plus vive pour la France que la Rou-manie. Il y a 800 enfants roumains dans nos écoles.

manie. Il y a 800 enfants roumains dans nos écoles.

La Roumanie est une ancienne cliente de la France, qui l'a aidée à conquérir son indépendance et à agrandir son territoire.

On peut regretter toutefois l'immixtion dans les affaires intérieures du pays au point de vue de la question religieuse.

Le ministre actuel a trouvé la question engagée et il l'a fait aboutir le plus rapidement possible.

La question grecque est soumise à une conférence réturie ence moment à Berlin.
On doit donc en parler avec réserve.
On peut cependant féliciter la France d'avoir pris en main la cause de la Grèce, et d'avoir, au Congrès de Berlin, réclamé pour elle un agrandissement de territoire.
On doit espèrer que la Conférence de Berlin obtiendra une solution avantageuse pour le gouvernement hellénique.

La nolltima du gouvernement exprate.

Berlin obtiendra une solution avantageuse pour le gouvernement hellénique. La politique du gouvernement en Egypte n'est pas à l'abri de tout reproche, et l'in-térêt des créanciers français nous a peut-èire entrainés trop loin.

térêt des créanciers français nous a peutètre entranfes trop loin.

L'intervention officieuse qui signale le
commencement des négociations aboutit
bientôt à l'entrée d'un Français dans le minisière égyptien; ce Français était désigné
par le gouvernement français, était désigné
par le gouvernement français, fut ensuite nommée pour faciliter la rentrée des fonds dus
à M. de Rothschild.

A la suite de manifestations populaires,
le cabinet fut renouvelé, et, à la suite de
divers incidents, notre gouvernement dut
conseiller au khédive d'abdiquer.

La Porte intervint, déposa le khédive et
désigna son fils pour le remplacer. Ce ne
fut pas toutefois sans difficulté que ce résultat fut obtenu. En somme, l'entreprise
était périlleuse et pouvait mai tourner.

La politique étrangère de la France est
sortie de sa réserve. Il ne faut pas s'en
plaindre, car c'est une preuve qu'elle remonte à un rang de grande puissance. Mais
elle doit se montrer prudente et puiser dans
le souvenir de ses malheurs le droit de
penser à elle-même.

M. LE COMTE DE PERROCHEL regrette que
le système suivi dans la disension du hade

elle doit se montrer prudente et puiser dans le souvenir de ses malheurs le droit de penser à elle-même.

M. LE COMTE DE PERROCHEL regrette que le système suivi dans la discussion du budget ne permette pas de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation du pays.

Ce serait à tort que la majorité retiendrait le vote du budget et témoignerait par là de peu de confiance dans le cabinet. Elle doit savoir que toutes les fois qu'elle commandera, elle sera obète. (Bruits divers.)

Sur le budget des affaires étrangères, la commission a accordé 500,000 fr. d'augmentation. C'est un chiffre respectable dans un temps de crise agricole et alors qu'il faut pourvoir aux besoins nouveaux de l'instruction publique, recueillir les victimes de la laïcisation des écoles. Il faut que le pays sache que la Republique est plus chère que les autres gouvernements.

On parle de république athénienne, mais la République réelle est un gouvernement où les ennemis de Dieu sont les maltres et où les catholiques sont les flotes. (Bruit.)

On sait que M. le ministre des affaires étrangères a jugé à propos de réorganiser les services de son ministère; il y avait quatre directeurs qu'on aurait pu réduire à deux; on en a augmenté le nombre.

C'est qu'en ce temps d'épurations, on supprime souvent des fonctionnaires, on ne supprime jamais les places. Autrefois, à travers les changements de cabinets et mème de gouvernements, l'administration subsistait; il n'en est plus rien: un flot remporte ceux qu'un aulre fiot avait apportés.

En Amérique, du moins, les fonctionnaires durent quatre ans, comme le président. En France, il n'y a pas de cabinet qui puisse prétendre à une pareille durée. Nés au printemps, ils tombent à la chuie des feuilies, et si celui-ci dure un peu plus longtemps que les autres, ce sera parce qu'il aura démoli davantage.

Depuis la réforme opérée par M. le ministre des affaires étrangères, c'est le directeur du personnel qui tient tout dans sa main; il est sans doute l'objet de bien des sollicitations, et l'on peut craindre que

ment du ministère; elle a voulu lui donner un prix d'encouragement pour avoir fait appel à des républicains ou du moins à ces hommes disposés à servir la République, c'est-à-dire à des hommes du centre gauche; mais ils s'apercevront bien'ôt qu'ils ne sont que les frères convers de la République.

On a besoin de diplomates, on prend des républicains. Au moins qu'on les choisisse prudents et sages. Il faut qu'un ambassadeur sache respecter les mœurs et même les préjués des cours étrangères et passes par les passes que se cours étrangères et passes deur sache respecter les mœurs et même les préjués des cours étrangères et passes deur sache respecter les meurs et même.

les préjugés des cours étrangères, et ne se fasse pas le point de ralliement de tous les mécontents.

M. Bamberger invite l'orateur à parler des ambassadeurs du 16 mai. M. Paul de Cassagnac dit qu'on parlera aussi de M. Chollemel-Lacour. (Bruits di-

vers.)

M. LE COMTE DE PERROCHEL ajoute que le M. LE COMTE DE PERROCHEL ajoute que le rapport de la commission fait un reproche au personnel du ministère des affaires étrangères de se tenir systématiquement à l'écart des débats parlementaires; mais ce personnel a d'autres accupations et peut d'ailleurs se tenir au courant des discussions per le Journal officiel.

Pour le recrutement de son personnel, le ministère des affaire étrangères fera bien de ne plus s'adresser aux rédacteurs du Journal des Débats; car les uns ne veulent jamais partir ét les autres veulent toujours rentrer.

entrer. L'orateur, jetant un coup d'œil sur la po-L'orateur, jetant un coup d'œil sur la po-litique étrangère du cabinet, recommande une politique pacifique qui seule peut ren-dre à notre pays mutilé et meurtri son in-

dre à notre pays mutilé et meurtri son in-fluence et son prestige.

Le ministre des affaires étrangères a écrit à ses agents une circulaire dans laquelle, parlant des décrets du 29 mars, il déclare qu'il n'est pas question de toucher aux re-ligieux, aux missionnaires qui représentent en Crient le nom et l'influence françaises. Cependaul, ce sont ess religieux et mission-naires qu'il se prépare à chasser du terri-toire français (Très bien l'à droite.)